18· Question du groupe Val-de-Marne en commun - PCF et citoyen·nes relative à la baisse de la limitation de vitesse à 70km/h sur l'A86

Monsieur le Préfet,

Depuis le 8 novembre 2024, une expérimentation est menée par la Direction des Routes d'Ile de France (DiRIF) sur un tronçon de 5 kilomètres situé sur l'A86 Nord, en Seine-Saint-Denis, abaissant la vitesse maximale autorisée de 90km/h à 70km/h. Cette expérimentation a pour double objectif de réduire la pollution atmosphérique et les nuisances sonores en zone urbaine dense.

Dans le Val-de-Marne, depuis le 5 novembre 2024, la vitesse maximale autorisée est passée de 90 km/h à 70 km/h sur une portion de 4 kilomètres de l'A4, entre Charenton-le-Pont et Saint-Maurice, dans les deux sens de circulation. L'objectif est aussi ici de réduire la pollution ainsi que le bruit.

L'expérimentation de la limitation de vitesse à 70 km/h sur les portions des autoroutes A4 et A86 démontre des effets positifs sur la réduction du bruit de fond nocturne et l'amélioration de la qualité de l'air grâce au lissage du trafic.

Cependant, la section de l'A86 qui traverse le Val-de-Marne (notamment autour de Créteil, Thiais, Choisy-le-Roi ou Nogent-sur-Marne) reste pour le moment limitée à 90 km/h.

Face à ces résultats favorables et à l'impact mesuré sur la sécurité routière, nous souhaitons vous interroger aujourd'hui sur la possibilité de baisser la limitation de vitesse autorisée à 70km/h sur cette portion de l'A86.

Nous vous remercions par avance de votre réponse.

Fatiha AGGOUNE, Présidente du groupe
Nicolas BESCOND, Pierre GARZON, Lamya KIROUANI, Franck MORA, Flore MUNCK, Sokona NIAKHATÉ, Marion MARTIN, Imène SOUID, Hocine TMIMI, Ibrahima TRAORÉ.